



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 18/11/21

ID : 038-213801368-20211115-28-DE

2021/028

Recevoir
Levra dit

RIFSEEP	Conseil municipal du 15 Novembre 2021
---------	--

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. C'est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Dans la fonction publique territoriale la mise en place du RIFSEEP est laissée à l'appréciation de l'assemblée délibérante.

La mise en place du RIFSEEP se substitue donc aux indemnités éventuellement versées et nécessite, pour partie, de définir des critères d'attribution spécifiques à chaque métier/compétences et de déterminer des procédures d'évaluation objective.

Dans une petite structure, ce régime indemnitaire est difficile à mettre en place et ne favoriserait pas forcément les agents.

Après échange les membres de l'assemblée décident de ne pas créer de RIFSEEP et de maintenir la prime annuelle versée en une seule fois en fin d'année civile. Cette prime est modulée en fonction de la présence effective des agents sur l'année et équivaut à un treizième mois si l'agent n'a pas d'absence.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY

Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2001



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 18/11/21
ID : 038-213801368-20211115-29-DE

Titres restaurant pour le personnel territorial

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le titre restaurant pour le personnel territorial permet aux salariés d'avoir accès à un repas complet lors de leur pause déjeuner, avec un cout diminué grâce à la participation de l'employeur. A la demande des agents de la commune, l'offre des titres restaurant du CDG38 est examinée. La participation de l'employeur est obligatoire dans une fourchette comprise entre 50 et 60% de la valeur faciale du titre. La collectivité a libre choix de ses modalités pratiques de gestion et doit les définir par délibération.

Deux employés communaux bénéficient déjà d'avantages en nature pour les repas pris au restaurant scolaire et offerts par la commune puisque leur emploi du temps exige leur présence sur le temps de pause méridienne.

Compte-tenu de l'emploi du temps souple accordé aux deux agents non bénéficiaires de repas et de leur présence non indispensable pendant la durée de la pause méridienne, les membres de l'assemblée délibérante décident de ne pas adhérer à l'offre de titres restaurant pour le personnel.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 18/11/21

ID : 038-213801368-20211115-30-DE



2021/030

Avenant convention voirie

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

La CAPI et la commune sont liées par une convention d'entretien de la voirie des espaces publics. Celle-ci se termine le 31 Décembre 2021. La CAPI ayant engagé une réflexion sur le schéma de mutualisation propose un avenant à cette convention pour un an dans les mêmes conditions que précédemment.
L'avenant est adopté.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 18/11/21
ID : 038-213801368-20211115-31-DE

2021/031

Renouvellement d'un contrat aidé pour aide aux services
périscolaires des écoles de Crachier et Chèzeneuve

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Une agente bénéficiaire d'un CAE est en poste depuis le 1^{er} Février 2021 sur les deux écoles pendant les temps périscolaires. Son contrat s'achève le 31 Janvier 2021.

Compte-tenu des services rendus, de la sécurité garantie aux élèves et de l'allègement des tâches des agents communaux, les membres décident de renouveler l'emploi d'un contrat aidé en accord avec les élus de la commune de Chèzeneuve.

La recherche d'un agent et le protocole d'embauche pourront être mis en place dès fin Novembre 2021.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 15/11/21
ID : 038-213801368-20211115-32-DE

2021/052

Décisions Budgétaires Modificatives

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Lors de l'élaboration du budget 2021, il a été prévu la somme de 2500€ au compte 042 6811 (Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles). Il aurait fallu prévoir une somme équivalente en investissement au compte 040 2041512 (Bâtiments et installations).

La DM n°1 suivante est proposée au vote :

Chapitre 040 Compte 2041512 : + 2500€
Chapitre 10 compte 10226 : - 2500€

Par ailleurs, les amortissements des subventions du compte 204, par délibération du 25 Janvier 2021, ont été fixés à 10 ans.

Les amortissements pour l'année 2021 s'élèvent à 15 630,17 €.

Le crédit du compte 68 étant insuffisant il convient de prévoir les crédits complémentaires :

DM n° 2

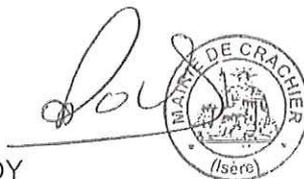
Chapitre 042 Compte 6811 : + 13 131€
Chapitre 022 : - 13 131€

Les 2 décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 18/11/21

ID : 038-213801368-20211115-33-DE

Berger
Levrault

20211033

Changement de grade de la secrétaire de mairie

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

La secrétaire de mairie est actuellement au grade d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe. Elle est promouvable au grade d'adjoint administratif principal de première classe. Depuis janvier 2021 la Commission Paritaire du CDG38 ne se prononce plus sur l'avancement de grade, cette compétence appartenant à l'assemblée délibérante.

Afin d'encourager l'agent à s'investir, les membres de l'assemblée décident de permettre à l'agent d'accéder à ce grade au 1^{er} janvier 2022.

Vote : Contre : 2, Abstention : 8, Pour : 4

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 15/11/21

ID : 038-213801368-20211115-34-DE

Bescher
Levalet

202111054

**Rapport annuel de la CAPI sur le prix et la qualité des services
publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le rapport est adopté.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 18/11/21
ID : 038-213801368-20211115-35-DE

Retour
Levraut

2021/035

Régularisation de salaire d'un agent communal	Conseil municipal du 15 Novembre 2021
---	--

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M.BONIN),

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le temps passé en CLM (congé longue maladie) ou CLD (congé longue durée) doit être pris en compte pour l'avancement d'échelon. Un agent n'a pas bénéficié de cet avancement lors de ses congés pour maladie et longue maladie. Les calculs de la régularisation depuis septembre 2017 sont proposés au vote. Bien que favorable à cette régularisation, l'assemblée s'interroge quant à la réglementation à ce sujet. Des compléments d'informations seront demandés au CDG38. Les membres sollicitent le report de la délibération au prochain conseil municipal.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 18/11/21
ID : 038-213801368-20211115-36-DE



2021/036

Subvention ADMR de la vallée d'Agnv

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

L'ADMR est un réseau associatif national de services à la personne comme d'autres fédérations. L'ADMR de la vallée de l'Agnv a décidé, oralement, il y a une dizaine d'années, que chaque commune devrait la subventionner à hauteur de 1€ par habitant au minimum. La commune de Crachier ne verse pas de subvention à cette association, ni à aucune autre structure quel que soit les services rendus à la population, ces dépenses étant, in fine, supportées par tous les habitants. Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur l'accord d'une subvention à l'ADMR de la vallée de l'Agnv.

Vote : Contre 11 Abstention 3

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 18/11/21
ID : 038-213801368-20211115-37-DE

2021/037

Tableau des emplois	Conseil municipal du 15 Novembre 2021
---------------------	--

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Compte tenu de la promotion de l'adjoint technique en agent de maîtrise d'une part et de l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de première classe de la secrétaire, d'autre part, le nouveau tableau des emplois est validé.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Tableau des emplois au 1/01/2022

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant	Emploi susceptible d'être pourvu par un contractuel
Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Agent accueil et administratif	Secrétariat mairie	28/35	Pourvu	Oui
Sociale	Catégorie C	ATSEM	ATSEM deuxième classe	ATSEM	Ecoles du RPI		Non pourvu	Oui
Sociale	Catégorie C	Agent d'animation	Agent d'animation première classe	Agent d'animation	Ecole de Crachier		Pourvu	Oui
Technique	Catégorie C	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent de service	Ecole de Crachier		Pourvu	Oui
Technique	Catégorie C	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Ouvrier entretien	Technique	17,5/35	Pourvu	Oui

Fait à Crachier le 17 Novembre 2021

Adopté en conseil municipal du 15 Novembre 2021

Le Maire,
Nadine ROY



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 18/11/21
ID : 038-213801368-20211115-38-DE

2021/038

Transformation du poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en poste d'adjoint administratif de première classe

Conseil municipal du 15
Novembre 2021

Membres présents 13/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN, Emilie CANO (pouvoir à M. BONIN)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

La transformation du poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en poste d'adjoint administratif de première classe est validée.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 15 Novembre 2021

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 17 Novembre 2021

Exécutoire le 17 Novembre 2021



Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le 18/11/21

ID : 038-213801368-20211117-3-AU



DÉCISION n°3

Finances locales – Décision budgétaire

La maire de la commune de CRACHIER

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2322-1 et L 2322-2 du code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de comptabiliser un prélèvement FPIC

DÉCIDE

Article 1 : de virer la somme de 1 113 € du chapitre 022 des dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 014 sur le compte suivant :

739223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à CRACHIER le 17/11/2021

La Maire



Le Maire,
Nadine ROY

Acte rendu exécutoire

par dépôt en sous-préfecture le :

affichage le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir formé auprès du tribunal administratif de GRENOBLE, dans le délai de deux mois. Ce délai court à compter de la date d'affichage pour les tiers, à compter de la date de notification pour son destinataire.